

**TRANSATLANTIQUE FUND**

**Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)**

**Forme sociale : Société anonyme (SA)**

**Siège social : 6 avenue de Provence - 75009 PARIS**

**R.C.S. : Paris B 449 463 942**

**RAPPORT ANNUEL DU  
28 MARS 2024**

## INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

Ce FIA est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion d'offrir une performance nette de frais liée à l'évolution des marchés taux, sur la durée de placement recommandée, en affichant une exposition au risque de taux proche de celle de l'indice.

Cette forme de stratégie de gestion pour laquelle le gérant a une latitude dans l'allocation d'actifs ne requiert pas d'indicateur de référence. Toutefois, la performance du FIA pourra être rapprochée de celle d'un indicateur de comparaison et d'appréciation a posteriori, le FTSE MTS EUROZONE GOVT BOND 1-3 Y. L'allocation d'actifs et la performance peuvent être différentes de celles de la composition de l'indicateur de comparaison. L'indice est retenu en cours de clôture et exprimé en euro, coupons réinvestis

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le FIA adopte un style de gestion active en relation avec un indice de référence, afin de disposer d'un positionnement clair en termes d'univers de risque et d'objectif de performance tout en recherchant l'optimisation du couple rendement/risque du portefeuille par rapport à son indice.

La construction du portefeuille est réalisée sur l'ensemble de la courbe des taux dans les limites de la fourchette de sensibilité et consiste à déterminer comment, et dans quelle proportion, sa structure sera ou non différente de celle de son indice de référence en fonction des conclusions des différentes analyses de marché et de risque menées par l'équipe de gestion.

Le processus de gestion repose tout d'abord sur une analyse macroéconomique, visant à anticiper les tendances d'évolution des marchés à partir de l'analyse du contexte économique et géopolitique global. Cette approche est ensuite complétée par une analyse microéconomique des émetteurs et par une analyse des différents éléments techniques du marché, visant à surveiller les multiples sources de valeur ajoutée des marchés de taux afin de les intégrer dans la prise de décision. Les décisions de gestion portent notamment sur :

- Le degré d'exposition au risque de taux,
- Le positionnement sur la courbe,
- L'allocation géographique,
- Le degré d'exposition au risque de crédit résultant d'une allocation sectorielle et de la sélection des émetteurs,
- La sélection des supports d'investissement utilisés.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

Le FIA s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 0% à 100% en instruments de taux souverains, du secteur public ou privé, de toutes zones géographiques, de catégorie « Investment Grade » à l'acquisition selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, ou non notés dont :

- de 0% à 30% en instruments de titrisation de notation minimale à l'acquisition égale à AAA pour le long terme selon l'échelle de notation Standard & Poor's ou une notation équivalente établie par la société de gestion ou par une autre agence ou non notés,
- de 0% à 20% en instruments de taux de pays émergents,
- de 0% à 10% en instruments de taux non notés ou dont la notation de crédit est devenue après l'acquisition inférieure à celle autorisée, selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation.

La fourchette de sensibilité du FIA au risque de taux d'intérêt est comprise entre 0 et +3.

De 0% à 10% sur les marchés d'actions de toutes zones géographiques, de toutes tailles de capitalisation, de tous les secteurs.

De 0% à 20% en obligations convertibles

De 0% à 10% au risque de change sur les devises hors euro.

Le FIA est investi en :

- en actions, titres de créance et instruments du marché monétaire dont des instruments de titrisation.
- au-delà de 20% son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en Fonds d'Investissement à Vocation Générale de droit français.

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques de taux, de change.
- titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques de taux, de crédit, de change, et d'action. Ces instruments n'entraînent pas une surexposition du portefeuille.
- dépôts, emprunts d'espèces, acquisitions et cessions temporaires de titres.

# RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 31 JUILLET 2024

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle ordinaire, conformément aux textes légaux et réglementaires et aux statuts sociaux, pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de l'exercice écoulé et vous demander d'approuver les comptes arrêtés au 28 mars 2024.

### I. COMPTE RENDU D'ACTIVITE

#### 1. Politique de Gestion

La performance du fonds Transatlantique Fund sur la période est de +4.52% contre +2.57% pour l'indice de référence.

Marchés

Entre mars 2023 et mars 2024, les marchés financiers ont connu une période exceptionnelle, caractérisée par un rallye généralisé des marchés actions. Cette tendance haussière a été principalement alimentée par la lente normalisation de l'inflation, un ralentissement contrôlé de la croissance économique (principalement aux Etats-Unis) et les anticipations d'un possible changement de politique monétaire de la part de la Réserve fédérale américaine (Fed) et de la Banque centrale européenne (BCE), bien que ces anticipations puissent avoir été surestimées.

Les marchés actions ont affiché des performances impressionnantes. Aux États-Unis, le Nasdaq (en€ et dividendes réinvestis) a réalisé un gain significatif de 36% sur la période, et le S&P 500 (en € et dividendes réinvestis) a progressé de 30.04%, tiré en grande partie par les « 7 Magnifiques ». Les grandes capitalisations technologiques ont bénéficié des progrès et de l'engouement autour de l'intelligence artificielle à l'instar de Nvidia (+227%), Meta (+130%) ou Amazon (+75%). Ces rebonds sont à mettre en perspective avec la baisse de 2022. En Europe, l'indice Stoxx 600 a progressé de +15.8%.

Sur le front des taux d'intérêt, le taux du bon du Trésor américain à 10 ans a connu une pentification de sa courbe sur la période passant de 3.46% à 4.2% en mars 2024 face à la résistance de l'environnement macroéconomique. En effet, la croissance du PIB n'a cessé de surprendre positivement tout au long de l'année 2023 pour afficher une croissance annualisée de +3.4% au quatrième trimestre 2023 alors que les attentes se situaient à 2% seulement. La confiance des investisseurs est restée résiliente grâce à la croissance économique tirée par la bonne résistance des services (ISM services > 50 sur la période) ainsi que par la solidité du marché du travail (taux de chômage à 3.8% et inflation salariale en décélération à +4.3% fin mars).

En Europe, la situation a été différente dans la mesure où l'environnement économique était plus contrasté et où la croissance s'est affaiblie (+0.1% yoy au 4e trimestre) tombant presque en territoire négatif. La dégradation macro-économique s'est révélée plus marquée avec les services (Eurozone Services PMI) passant de 55 en mai 2023 à 50.2 pour février 2024 alors que la contraction de l'activité manufacturière (Eurozone Manufacturing PMI) s'est poursuivie (niveaux inférieurs à 50) après la violente décélération d'activité qui a eu lieu en 2022. Le taux 10 ans allemand est relativement stable sur la période et il affiche 2.29% en mars 2024 après avoir atteint un pic à près de 3% en octobre 2023. Les anticipations économiques plus incertaines en Europe ont alimenté les anticipations d'assouplissement monétaire de la Banque Centrale européenne dès le printemps 2024.

Du côté de l'inflation, celle-ci est tombée à 2.6% en glissement annuel en zone euro en février 2024 par rapport au niveau précédent de décembre (2.9%). Les prix de base ont quant à eux poursuivi leur lente décélération atteignant 3.1%. Aux États-Unis, les pressions inflationnistes montrent des signes de décélération plus lente du fait d'un marché de l'emploi qui reste très dynamique accompagné de hausses salariales encore élevées (> +4%). L'inflation globale s'établit à 3.2% alors que l'inflation de base se situe à 3.8% sur un an au mois de février 2024.

#### TAUX

La période de mars 2023 à mars 2024 a vu le marché obligataire naviguer à travers trois phases distinctes, réagissant de manière sensible aux données économiques et aux anticipations de marchés. La première phase, qui s'étend sur les trois premiers trimestres de 2023, a été dominée par une hausse des taux d'intérêt, en réponse aux politiques monétaires restrictives initiées aux États-Unis depuis mars 2022 et en zone euro depuis juin 2022. En effet, la BCE et la FED ont relevé leurs taux directeurs, passant respectivement de -0,5% à 4% et de 0,5% à 5,5%. En réponse au durcissement de la politique monétaire, les taux d'intérêt à court terme (plus sensibles aux changements de politique), ont augmenté significativement. En particulier, le taux à 2 ans aux États-Unis a grimpé de 63 points de base, atteignant 5% fin octobre 2023. Un schéma semblable a été observé en Allemagne, où le taux à 2 ans a augmenté de 27 points de base pour terminer à 3.01%. Les taux longs ont suivi la même tendance, avec les taux à 10 ans aux États-Unis et en Allemagne augmentant respectivement à 4.90% et 2.82%, influencés par une économie américaine forte et une inflation persistante.

La deuxième phase, observée au dernier trimestre de 2023, a marqué un tournant avec une baisse notable des taux d'intérêt, influencée par des données indiquant un ralentissement de l'inflation et de la croissance économique. En zone euro, l'inflation est tombée à son niveau le plus bas depuis juillet 2021, et les indices PMI ont signalé une contraction continue dans les secteurs des services et de l'industrie. Aux États-Unis, une décélération similaire de l'inflation et un ralentissement de la croissance économique et de la création d'emplois ont contribué à ce renversement. Face à ces signaux, la réaction du marché obligataire a été rapide, anticipant une première baisse des taux directeurs dès mars 2024, tant aux États-Unis qu'en Europe. Cette anticipation a engendré un rallye sur l'ensemble de la courbe des taux, annulant ainsi les hausses précédemment observées au cours de l'année, avec les taux à 2 ans aux États-Unis et en Allemagne qui ont reculé respectivement à 4.25% et 2.39%, tandis que les taux à 10 ans aux États-Unis et en Allemagne ont fini en dessous de 4% et autour de 2%. Le secteur du crédit européen a également vu des resserrements significatifs des primes de risque.

Finalement, la troisième phase, débutant en 2024, a révélé une inflation plus tenace que prévu, en particulier aux États-Unis où, malgré une décélération, le rythme de baisse était plus lent que ce que le marché avait anticipé. Cela, combiné à une économie qui restait robuste, a conduit les marchés à réviser leurs attentes concernant la baisse des taux, désormais attendue plus tard dans l'année. En

conséquence, les taux, qui avaient nettement baissé à la fin de l'année 2023, ont commencé à remonter au cours du premier trimestre de 2024 tant aux États-Unis qu'en Europe. Ainsi, les taux à 2 ans aux États-Unis et en Allemagne ont respectivement augmenté de 43 et 44 points de base, atteignant 4.62% et 2.84%. Les taux longs ont suivi la même tendance, avec les taux à 10 ans aux États-Unis et en Allemagne augmentant respectivement à 4.20% (+33 Bps) et 2.29% (+27Bps).

Dans ce contexte, nous sommes restés acheteurs sur opportunités d'obligations de première qualité, tels que SNAM 3,375%190228; BANCO SA.TV34 EMTN; FORD MOT 5,125%29; INDIGO GRO 4,5%30; EURONEXT 0,125%26; BOOKING 0,1%0325; BPCE 4,375% 130728; KRAFT HEIN 2,25%28; PORSCHE 4,125%27; MMS USA HL 0,62%25; ABN AMRO 4%160128; CONTINENTAL 4%28; ALD 1,25%020326; SEB 1,375%160625

#### Article 6 SFDR – TAXONOMIE

« La stratégie de gestion de l'OPC n'intègre pas d'approche extra financière contraignante, les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité des investissements telles que définies par le Règlement (UE) 2019/2088 ne sont pas prises en compte par les équipes de gestion afin de ne pas limiter les possibilités d'investissement qui pourraient potentiellement réduire les opportunités de l'OPC.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le Règlement (UE) 2020/852.

Toutefois, la gestion de l'OPC intègre partiellement le risque en matière de durabilité puisque Crédit Mutuel Asset Management applique à l'ensemble de ses OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
- une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées, l'armement non conventionnel et le charbon.

Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Les OPC gérés par des sociétés de gestion extérieures au groupe Crédit Mutuel et dans lequel l'OPC est investi peuvent adopter une approche différente en matière de risque de durabilité. La sélection de ces OPC peut générer des écarts en termes d'approches, de critères ou de techniques de gestion extra financière des actifs sous-jacents ».

Politiques sectorielles :

Inscrit dans ses objectifs stratégiques, Crédit Mutuel Asset Management développe progressivement un ensemble de politiques sectorielles en lien notamment avec la politique RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste) (1) du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail des politiques sectorielles de la société de gestion est disponible sur le site de Crédit Mutuel Asset Management.

La surveillance et le contrôle de l'application de ces dernières s'effectuent à trois niveaux :

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle pré-trade, empêchant la souscription de titres interdits de par l'application des politiques sectorielles (2) ;
- par la mise en place d'un dispositif de contrôle post-trade, permettant d'identifier les valeurs interdites par l'application des politiques sectorielles et présentes en portefeuille (hors OPC qui font de la réplique indicielle dans leur structuration) ;
- par le Comité RSE (trimestriel), réuni autour de la Direction générale, en charge de la supervision et du suivi de l'application des politiques sectorielles. Ce Comité prend connaissance en particulier des analyses qualitatives réalisées par le Pôle Finance Responsable et Durable sur les émetteurs concernés par les différentes politiques sectorielles.

Politique sectorielle Charbon :

Au niveau de la SGP (3), sur l'exercice écoulé, notons la prise en compte de la mise à jour de la liste « GCEL » (4) par l'ONG Urgewald, laquelle constitue la référence en termes de déploiement de notre politique sectorielle.

L'identification des émetteurs impliqués dans des activités liées au charbon s'effectue selon plusieurs critères :

- Les « Coal Developer » : émetteurs développant des capacités en lien avec l'exploitation de charbon ;

- Et 4 autres critères associés à des seuils :

  - o Production annuelle de charbon < 10 MT ;

  - o Capacités électriques installées basées sur le charbon < 5 GW

  - o Part du Charbon thermique dans le CA < 10%

  - o Part du Charbon dans le mix énergétique < 10%

Notons la baisse des niveaux des seuils relatifs, de 20% à 10%.

La liste GCEL compte désormais 3731 émetteurs (maisons mères et filiales) dont 1840 sont identifiés comme « coal developer ».

Sur l'exercice, le Comité RSE, instance de gouvernance et de suivi de l'application de nos politiques sectorielles, a confirmé le statut « autorisé » de 2 groupes émetteurs présents dans la liste GCEL et engagés dans un plan de sortie du charbon à horizon 2030.

Au total, la mise en œuvre de notre politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 99,8% des émetteurs de la liste GCEL 2023. Ce haut niveau d'exclusion s'explique, entre autre, par l'extension de l'interdiction d'un émetteur à l'ensemble du Groupe auquel il appartient.

Politique sectorielle Défense et Sécurité :

La politique sectorielle Défense et Sécurité se compose de deux volets :

- Exclusion des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées et des armes non-conventionnelles et de destruction massive ;

- Suivi des controverses portant sur des sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat.

S'agissant des activités liées aux armes conventionnelles, le pôle Finance Responsable et Durable (FRD) de Crédit Mutuel Asset Management assure une vigilance particulière concernant les sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat et faisant l'objet de controverses très sévères liées aux activités de défense et sécurité. Cette analyse peut mener à une exclusion.

L'application de la politique sectorielle Défense et Sécurité aboutit à l'exclusion de 137 émetteurs.

Politique sectorielle Hydrocarbure :

Au 1er janvier 2023 la politique sectorielle hydrocarbure est entrée en application, dans le cadre de la déclinaison des politiques sectorielles mises en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle prévoit le gel des positions des émetteurs figurant dans la liste dite « GOGEL », produite par Urgewald, et ne respectant le seuil suivant :

- la part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 25% dès le 01/01/2023 ;

Le périmètre retenu pour définir la partie non conventionnelle des hydrocarbures est celui de l'ONG Urgewald, à savoir :

- pétrole ou gaz de schiste,

- pétrole issu de sables bitumineux,

- pétrole lourd et extra-lourd,

- pétrole en eau profonde,

- pétrole extrait en Arctique,

- méthane de houille.

Au 1er janvier 2023, l'application de la politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 481 émetteurs sur un total de 789 recensés dans la GOGEL 2022. Le taux d'exclusion ressort ainsi à 61%.

-----  
(1) Politique RSE adaptée à l'organisation propre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(2) Mise en service au 2nd semestre 2021.

(3) Société de Gestion.

(4) Mise à jour en octobre de chaque année.

(5) Développement de nouvelles capacités de production de charbon.

### ***Frais de gestion indirects calculés***

16 448,12 EUR

### ***Rémunération versée relative à la délégation de gestion financière***

La commission de gestion financière versée à Dubly en 2023 ressort à un taux moyen de 90,1 %.

Ce taux est calculé sur l'ensemble des OPC Dubly et vaut donc pour tous les OPC Dubly.

Un nouveau taux sera calculé courant décembre sur la base des éléments de 2024.

## **2. Résultat de l'exercice**

L'actif net au 28/03/2024 était de 7 444 505,32€ contre 7 455 318,30€ au 31/03/2023.

Aux mêmes dates, la valeur liquidative de l'action s'établissait à 131,36€, contre 125,68€.

## **3. Frais d'intermédiation**

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable sur le site internet : [www.creditmutuel-am.eu](http://www.creditmutuel-am.eu) et/ou auprès de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, 4 rue Gaillon, 75002 Paris.

## **4. Politique du gestionnaire en matière de droit de vote**

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social. La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds. Elle intègre les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise. Les principes de la politique de vote de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT sont les suivants :

- respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires,
- transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires,
- équilibre des pouvoirs entre les organes de direction,
- pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises,
- soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Dans les fonds d'actionnariat salarié, les droits de vote attachés aux titres de l'entreprise sont exercés par le Conseil de surveillance.

## **5. Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties**

Les intermédiaires sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La méthode retenue est un scoring global annuel de chaque intermédiaire permettant de lui attribuer une note qui conditionne son maintien ou non dans la liste des intermédiaires autorisés. La note obtenue est basée sur les éléments spécifiques et considérés comme déterminants. Il s'agit par ordre d'importance décroissante : de l'engagement de la part de l'intermédiaire sur les quantités à négocier et à livrer, de la qualité de l'exécution, de la réactivité lors de la réception/passation d'ordres, du nombre d'incidents de règlement/livraison, de la pertinence des informations communiquées. Le respect des tarifs négociés conditionne le maintien de l'intermédiaire dans la liste.

## **6. Politique de rémunération**

Crédit Mutuel Asset Management inscrit sa politique de rémunération dans le cadre des principes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (cf. site de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Espace Investisseurs – Information financière/ réglementée) tout en respectant les exigences réglementaires. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un comité des rémunérations unique, dont le périmètre s'étend à l'ensemble de ses filiales.

Pour rappel, la politique de rémunération applicable aux gestionnaires de fonds d'investissement est dictée par les directives 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (OPCVM V) et 2011/61/UE du 8 juin 2011 dite directive AIFM ainsi que leurs textes de transposition.

### **A. Processus Opérationnel**

Le comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel procède à un examen annuel des principes de la politique de rémunération et exprime son avis sur les propositions de la direction générale élaborées après consultation de la direction des risques et de la conformité.

Concernant Crédit Mutuel Asset Management, les rémunérations sont basées notamment sur les critères suivants: la performance du ou des fonds gérés par le collaborateur ainsi que la contribution individuelle aux activités de l'entreprise ainsi que le respect des règles de risques et de conformité. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet de Crédit Mutuel Asset Management (notamment le respect des Politiques sectorielles d'exclusion ainsi que le respect de l'exclusion des valeurs controversées).

### **B. Personnel identifié**

Crédit Mutuel Asset Management a identifié les preneurs de risques selon deux critères :

- Rôle et responsabilité des acteurs afin de déterminer les preneurs de risque au niveau de la Société de Gestion et des OPCVM/FIA gérés,
- Rémunérations afin de déterminer le personnel qui, au vu de sa rémunération, devrait être considéré comme preneur de risque.

Sont considérés comme personnel identifié :

- le Directeur Général, le Secrétaire Général, Directeur des Gestions, les responsables en charge respectivement : des pôles de Gestion, de la finance responsable et durable, de la Direction Juridique et Financière, de la Direction des Relations Distributeurs, de la Direction des Risques, de la Direction des Services Supports, de la Direction des Ressources Humaines et le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI)
- les collaborateurs affectés aux activités de gestion collective de Crédit Mutuel Asset Management : les gérants .

### C. Rémunérations

Parmi le personnel identifié de Crédit Mutuel Asset Management, certains collaborateurs perçoivent outre leur rémunération fixe, des primes à caractère discrétionnaire. Il s'agit principalement des gérants et de la direction générale. Dans le but de limiter les prises de risque, les modalités de rémunération discrétionnaires doivent permettre de prendre en compte la performance et le risque. En tout état de cause, la gestion du risque, le respect de l'éthique et de l'intérêt du client doivent l'emporter sur les performances financières.

Crédit Mutuel Asset Management peut décider de ne pas accorder ces primes à caractère discrétionnaire si les circonstances le justifient. En particulier, ces primes individuelles pourront être diminuées voire réduites à zéro dans certaines circonstances, notamment en cas d'atteinte aux intérêts des clients ou de manquement caractérisé à l'éthique. Le versement de prime garantie est exceptionnel, et ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

En 2022, le total des rémunérations brutes globales versées aux 279 collaborateurs présents sur l'exercice s'est élevé à 18 813 105 € dont 1 282 750 € de primes. Les éléments de rémunération versés aux collaborateurs ayant une incidence sur le profil de risques de la société de gestion s'élèvent 7 272 428 €.

Les primes à caractère discrétionnaire sont payées en mars de l'année (n+1) lorsqu'une vision de l'exercice (n) est disponible.

Ces primes sont limitées à un montant annuel unitaire de 100.000€ et ne font pas l'objet d'un étalement. Dans le cadre d'une révision de la politique de rémunération permettant un versement de primes discrétionnaires supérieures à 100.000€, Crédit Mutuel Asset Management en informerait préalablement l'AMF et mettrait sa politique de rémunération en conformité avec les directives dites OPCVM V et AIFM en prévoyant notamment les conditions d'étalement sur une période minimum de trois ans.

#### **7. Information relative aux modalités de calcul du risque global**

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

#### **8. Effet de levier**

Les effets de levier AIFM calculés selon la méthode brute (article 7 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 93,89% et selon la méthode de l'engagement (article 8 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 100%.

### **9. Information relative au traitement des actifs non liquides**

Aucun des actifs de votre SICAV n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide..

### **10. Evènements intervenus au cours de la période**

- 11/10/2023 Caractéristiques de gestion : Mise à jour de la trame des remarques AMF
- 01/01/2024 Changement de délégation : Intégration de la nouvelle délégation comptable à partir du 01/01/2024
- 28/02/2024 Caractéristiques parts (hors frais) : Transformation en fonds dédié à une catégorie d'investisseurs

## **II. AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES**

Le montant des sommes distribuables afférentes au résultat de l'exercice, composé du résultat net de l'exercice de 96 281,50€ et du compte de régularisation des revenus de l'exercice de -1 978,10€, s'élève à 94 303,40€. Conformément aux statuts, nous vous proposons d'affecter ces sommes comme suit :

**Action C** : Capitalisation pour un montant de 94 303,40€.

Il est rappelé qu'il n'y a eu aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Le montant des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes de l'exercice s'élève à -48 123,58€. Nous vous proposons d'affecter ces sommes comme suit :

**Action C** : Capitalisation pour un montant de -48 123,58€.

Il est rappelé qu'il n'y pas eu de distributions des sommes afférentes aux plus-values nettes au cours des trois derniers exercices.

## **III. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

### **1. Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire durant l'exercice (article L. 225-37-4-1° du Code de commerce)»**

Nadja DE BENEDIT

- Président du conseil d'administration de la SICAV TRANSATLANTIQUE FUND

Thomas DELHAYE

- Directeur général non administrateur de la SICAV TRANSATLANTIQUE FUND

Henri de CHILLAZ

- Administrateur de la SICAV TRANSATLANTIQUE FUND
- Administrateur de la SICAV MONTAIGNE CAPITAL VALOR

Olivier GOUJON

- Administrateur de la SICAV TRANSATLANTIQUE FUND

Christophe GORIN

- Administrateur de la SICAV TRANSATLANTIQUE FUND

**2. Délégations accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital**

Sans objet.

**3. Conventions soumises à autorisation préalable du conseil d'administration**

Aucune convention intervenant, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, n'a été signée avec la SICAV.

**4. COMPTE RENDU DES REMUNERATIONS ET AVANTAGES VERSES A CHAQUE MANDATAIRE**

Néant.

**5. MONTANT DES REMUNERATIONS ET DES AVANTAGES DE TOUTES NATURES VERSES PAR LES SOCIETES CONTROLEES A CHAQUE MANDATAIRE**

Sans objet

**6. Modalités d'exercice de la Direction générale prévues**

Aucun changement n'est intervenu.

La direction générale de la SICAV continue d'être assurée par une autre personne physique distincte du président, nommée par le conseil d'administration qui porte le titre de directeur général.

Le conseil d'administration

## **TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES (SFTR)**

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

## BILAN ACTIF

	28/03/2024	31/03/2023
<b>Immobilisations nettes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépôts et instruments financiers</b>	<b>6 869 774,25</b>	<b>6 925 833,48</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>4 772 917,51</b>	<b>4 668 825,46</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	4 772 917,51	4 668 825,46
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>193 709,63</b>
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	193 709,63
Titres de créances négociables	0,00	193 709,63
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Parts d'organismes de placement collectif</b>	<b>2 096 856,74</b>	<b>2 063 298,39</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 096 856,74	2 063 298,39
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Contrats financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres	0,00	0,00
<b>Comptes financiers</b>	<b>577 571,79</b>	<b>532 645,68</b>
<b>Liquidités</b>	<b>577 571,79</b>	<b>532 645,68</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>7 447 346,04</b>	<b>7 458 479,16</b>

## BILAN PASSIF

	28/03/2024	31/03/2023
<b>Capitaux propres</b>		
<b>Capital</b>	7 398 325,50	7 481 586,56
<b>Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)</b>	0,00	0,00
<b>Report à nouveau (a)</b>	0,00	0,00
<b>Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)</b>	-48 123,58	-107 116,20
<b>Résultat de l'exercice (a, b)</b>	94 303,40	80 847,94
<b>Total des capitaux propres</b>	7 444 505,32	7 455 318,30
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
<b>Instruments financiers</b>	0,00	0,00
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Contrats financiers</b>	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Dettes</b>	2 840,72	3 160,86
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	0,00	0,00
<b>Autres</b>	2 840,72	3 160,86
<b>Comptes financiers</b>	0,00	0,00
<b>Concours bancaires courants</b>	0,00	0,00
<b>Emprunts</b>	0,00	0,00
<b>Total du passif</b>	7 447 346,04	7 458 479,16

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN

	28/03/2024	31/03/2023
<b>Opérations de couverture</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
<b>Total Opérations de couverture</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres opérations</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
<b>Total Autres opérations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## COMPTE DE RESULTAT

	28/03/2024	31/03/2023
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	16 474,46	3 975,45
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	115 312,49	114 574,91
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (I)</b>	<b>131 786,95</b>	<b>118 550,36</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	1 413,45
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (II)</b>	<b>0,00</b>	<b>1 413,45</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>131 786,95</b>	<b>117 136,91</b>
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	35 505,45	35 783,47
<b>Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>96 281,50</b>	<b>81 353,44</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-1 978,10	-505,50
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)</b>	<b>94 303,40</b>	<b>80 847,94</b>

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

### **1. Comptabilisation des revenus**

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

### **2. Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille**

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

### **3. Affectation des sommes distribuables**

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

### **4. Frais de gestion et de fonctionnement**

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

#### **Frais de gestion fixes (taux maximum)**

		<b>Frais de gestion fixes</b>	<b>Assiette</b>
C	FR0010007518	1,794 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net

### Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
C	FR0010007518	2 % TTC maximum de l'actif net

### Commission de surperformance

#### Part FR0010007518 C

Néant

### Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

### Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant			

### **5. Méthode de valorisation**

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

#### **Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

### **Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,

- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,

- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,

- etc.

### **Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :**

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

### **Parts d'organismes de Titrisation :**

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

### **Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

### **Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

### **Valeurs mobilières non cotées :**

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

### **Titres de créances négociables :**

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

### **Contrats à terme fermes :**

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

### **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

### **Opérations d'échanges (swaps) :**

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

### **Contrats de change à terme :**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

### **6. Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

## **7. Description des garanties reçues ou données**

### **Garantie reçue :**

Néant

### **Garantie donnée :**

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPC peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

## EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	28/03/2024	31/03/2023
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>7 455 318,30</b>	<b>7 794 888,75</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	0,00	0,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-336 095,07	-134 904,88
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	3 127,65	8 070,94
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-52 774,89	-138 551,25
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	23 200,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-119,71	-39,18
Différences de change	619,13	2 124,95
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	278 148,41	-176 754,47
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>1 452,89</i>	<i>-276 695,52</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-276 695,52</i>	<i>-99 941,05</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	-4 070,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>4 070,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	96 281,50	81 353,44
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>7 444 505,32</b>	<b>7 455 318,30</b>

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE  
D'INSTRUMENT**

	<b>Montant</b>	<b>%</b>
<b>ACTIF</b>		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		
Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé	3 605 756,08	48,44
Obligations à taux variable, révisable négo. sur un marché régl. ou assimilé	101 731,15	1,37
Titres subordonnés (TSR - TSDI)	1 065 430,28	14,31
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>4 772 917,51</b>	<b>64,11</b>
<b>Titres de créances</b>		
<b>TOTAL Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Operations contractuelles a l'achat</b>		
<b>TOTAL Operations contractuelles a l'achat</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>Cessions</b>		
<b>TOTAL Cessions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Operations contractuelles a la vente</b>		
<b>TOTAL Operations contractuelles a la vente</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>HORS BILAN</b>		
<b>Opérations de couverture</b>		
<b>TOTAL Opérations de couverture</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres opérations</b>		
<b>TOTAL Autres opérations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>





**VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE**

	28/03/2024
Titres acquis à r�m�r�	0,00
Titres pris en pension livr�e	0,00
Titres emprunt�s	0,00

**VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE**

	28/03/2024
Instruments financiers donn�s en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers re�us en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

**INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE**

	ISIN	LIBELLE	28/03/2024
Actions			<b>0,00</b>
Obligations			<b>197 427,31</b>
	FR0013412947	BFCM 0,75%080626	94 983,75
	XS1069549761	BFCM 3%210524	102 443,56
TCN			<b>0,00</b>
OPC			<b>902 343,53</b>
	FR0000979825	CM-AM CAS.ISR IC3D	474 775,89
	FR0010892562	LIB.OBLIGE RC 2D	110 012,00
	FR001400C2M2	CM AM OB.IG 25 S3D	263 802,64
	FR001400EO44	CM AM OB.IG 28IC3D	53 753,00
Contrats financiers			<b>0,00</b>
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>1 099 770,84</b>

**TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES**

<b>Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice</b>						
	<b>Date</b>	<b>Part</b>	<b>Montant total</b>	<b>Montant unitaire</b>	<b>Crédits d'impôt totaux</b>	<b>Crédits d'impôt unitaire</b>
<b>Total acomptes</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<b>Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice</b>				
	<b>Date</b>	<b>Part</b>	<b>Montant total</b>	<b>Montant unitaire</b>
<b>Total acomptes</b>			<b>0</b>	<b>0</b>

<b>Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat</b>	<b>28/03/2024</b>	<b>31/03/2023</b>
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	94 303,40	80 847,94
<b>Total</b>	<b>94 303,40</b>	<b>80 847,94</b>

	<b>28/03/2024</b>	<b>31/03/2023</b>
<b>C1 PART CAPI C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	94 303,40	80 847,94
<b>Total</b>	<b>94 303,40</b>	<b>80 847,94</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>		
<b>Montant global des crédits d'impôt</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-48 123,58	-107 116,20
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-48 123,58</b>	<b>-107 116,20</b>

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
<b>CI PART CAPI C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-48 123,58	-107 116,20
<b>Total</b>	<b>-48 123,58</b>	<b>-107 116,20</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

**TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
31/03/2020	C PART CAPI C	8 192 809,68	64 166,00	127,68	0,00	0,00	0,00	0,00
31/03/2021	C PART CAPI C	7 937 879,50	60 382,00	131,46	0,00	0,00	0,00	0,00
31/03/2022	C1 PART CAPI C	7 794 888,75	60 382,00	129,09	0,00	0,00	0,00	-0,45
31/03/2023	C1 PART CAPI C	7 455 318,30	59 318,00	125,68	0,00	0,00	0,00	-0,44
28/03/2024	C1 PART CAPI C	7 444 505,32	56 669,00	131,36	0,00	0,00	0,00	0,81

## SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI C		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	0,00000	0,00
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-2 649,00000	-336 095,07
Solde net des Souscriptions/Rachats	-2 649,00000	-336 095,07
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	<b>56 669,00000</b>	

## COMMISSIONS

	<b>En montant</b>
<b>C1 PART CAPI C</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

**FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC**

	28/03/2024
FR0010007518 C1 PART CAPI C	
<b>Pourcentage de frais de gestion fixes</b>	0,50
<b>Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)</b>	36 602,06
<b>Pourcentage de frais de gestion variables</b>	0,00
<b>Commissions de surperformance (frais variables)</b>	0,00
<b>Rétrocessions de frais de gestion</b>	1 096,61

**CREANCES ET DETTES**

	<b>Nature de débit/crédit</b>	<b>28/03/2024</b>
<b>Total des créances</b>		
Dettes	Frais de gestion	2 840,72
<b>Total des dettes</b>		<b>2 840,72</b>
<b>Total dettes et créances</b>		<b>-2 840,72</b>

## VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

### INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
<b>PORTEFEUILLE</b>	<b>6 869 774,25</b>	<b>92,28</b>
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	4 772 917,51	64,11
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	2 096 856,74	28,17
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
<b>OPERATIONS CONTRACTUELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
<b>CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)</b>	<b>-2 840,72</b>	<b>-0,04</b>
<b>CONTRATS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
<b>BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS</b>	<b>577 571,79</b>	<b>7,76</b>
DISPONIBILITES	577 571,79	7,76
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
<b>ACTIF NET</b>	<b>7 444 505,32</b>	<b>100,00</b>

**PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE**

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
<b>TOTAL Obligations &amp; Valeurs assimilées</b>						<b>4 772 917,51</b>	<b>64,11</b>
<b>TOTAL Obligations &amp; valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé</b>						<b>4 772 917,51</b>	<b>64,11</b>
<b>TOTAL Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé</b>						<b>3 605 756,08</b>	<b>48,43</b>
<b>TOTAL BERMUDES</b>						<b>103 694,56</b>	<b>1,39</b>
XS1061711575 AEGON TV14-250444 SUBORD.EMTN	25/04/2014	25/04/2044	EUR	100		103 694,56	1,39
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>						<b>404 460,81</b>	<b>5,43</b>
DE0001104891 GERMANY 0,40%22-130924	09/08/2022	13/09/2024	EUR	10 000 000	0,40	98 791,86	1,33
XS2195096420 SYMRISE 1,375%20-010727	01/07/2020	01/07/2027	EUR	100	1,38	95 091,64	1,28
XS2630117328 CONTINENTAL 4%23-010628	24/05/2023	01/06/2028	EUR	100	4,00	105 804,19	1,41
XS2643320018 PORSCHE A HLDG 4,125%23-270927	04/07/2023	27/09/2027	EUR	100	4,12	104 773,12	1,41
<b>TOTAL ESPAGNE</b>						<b>311 052,40</b>	<b>4,18</b>
ES0000012H33 SPAIN 0%21-310524	07/01/2021	31/05/2024	EUR	100		99 397,00	1,34
XS2636592102 BBVA TV23-150933 EMTN	15/06/2023	15/09/2033	EUR	1	5,75	108 569,79	1,46
XS2751667150 BANCO SANTANDER TV24-34 EMTN	22/01/2024	22/04/2034	EUR	1		103 085,61	1,38
<b>TOTAL FRANCE</b>						<b>902 159,92</b>	<b>12,11</b>
FR0013257623 LVMH 0,75%17-260524	26/05/2017	26/05/2024	EUR	100	0,75	100 208,39	1,35
FR0013264066 PLASTIC OMNIUM 1,25%17-260624	26/06/2017	26/06/2024	EUR	1	1,25	100 231,11	1,35
FR0013412947 BFCM 0,75%19-080626	08/04/2019	08/06/2026	EUR	1	0,75	94 983,75	1,28

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
FR0013434776 BNP PARIBAS TV19-150725 EMTN	15/07/2019	15/07/2025	EUR	1		99 401,29	1,34
FR0013518081 SEB 1,375%20-160625	16/06/2020	16/06/2025	EUR	1	1,38	98 225,99	1,32
FR001400E904 RCIB 4,125%22-011225 EMTN	01/12/2022	01/12/2025	EUR	100	4,12	101 784,54	1,37
FR001400F075 BPCE 4,375%22-130728	13/01/2023	13/07/2028	EUR	1	4,38	105 774,69	1,42
FR001400LCK1 INDIGO GROUP 4,5%23-180430	18/10/2023	18/04/2030	EUR	1	4,50	106 095,57	1,40
XS2451372499 ALD 1,25%22-020326	02/03/2022	02/03/2026	EUR	1	1,25	95 454,59	1,28
<b>TOTAL ROYAUME UNI</b>						<b>285 552,84</b>	<b>3,84</b>
XS2193661324 BP CAPITAL MARKETS TV20-PERP.	22/06/2020	31/12/2050	EUR	100		100 043,62	1,35
XS2239845097 CHANEL CERES 0,5%20-310726	01/10/2020	31/07/2026	EUR	100	0,50	93 372,43	1,25
XS2319954710 STD CHARTERED TV21-230931	23/03/2021	23/09/2031	EUR	100		92 136,79	1,24
<b>TOTAL ITALIE</b>						<b>205 335,35</b>	<b>2,76</b>
XS1062900912 ASSICURAZ GENERALI 4,125%14-26	02/05/2014	04/05/2026	EUR	1	4,12	104 857,61	1,41
XS2767499275 SNAM 3,375%24-190228	19/02/2024	19/02/2028	EUR	100	3,38	100 477,74	1,35
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>						<b>99 606,78</b>	<b>1,34</b>
XS2531438351 JOHN DEERE BANK 2,5%22-140926	14/09/2022	14/09/2026	EUR	100	2,50	99 606,78	1,34
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>						<b>496 507,51</b>	<b>6,67</b>
DK0030485271 EURONEXT 0,125% 17052026	17/05/2021	17/05/2026	EUR	100	0,12	93 258,97	1,25
XS1245292807 ARGENTUM NE.TV15-PERP LN PART.	16/06/2015	31/12/2050	EUR	100		103 016,44	1,38
XS2180509999 FERRARI 1,5%20-270525	27/05/2020	27/05/2025	EUR	100	1,50	98 739,69	1,33
XS2526839175 SIEMENS FIN NV 2,25%22-100325	08/09/2022	10/03/2025	EUR	1	2,25	98 969,95	1,33

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
XS2575971994 ABN AMRO BANK 4%23-160128 MTN	16/01/2023	16/01/2028	EUR	1	4,00	102 522,46	1,38
<b>TOTAL SUEDE</b>						<b>102 639,96</b>	<b>1,38</b>
XS2540585564 ELECTROLUX 4,125%22-051026	05/10/2022	05/10/2026	EUR	100	4,12	102 639,96	1,38
<b>TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE</b>						<b>694 745,95</b>	<b>9,33</b>
FR0013425139 MMS USA HLGS 0,625%19-130625	05/06/2019	13/06/2025	EUR	1	0,62	96 966,76	1,30
XS1405784015 KRAFT HEINZ FDS 2,25%16-250528	25/05/2016	25/05/2028	EUR	100	2,25	97 784,33	1,31
XS2147995299 DANAHER 2,1%20-300926	30/03/2020	30/09/2026	EUR	100	2,10	98 400,21	1,32
XS2166217278 NETFLIX 3%20-150625	28/04/2020	15/06/2025	EUR	100	3,00	100 161,00	1,35
XS2196322155 EXXON MOBIL 0,142%20-260624	26/06/2020	26/06/2024	EUR	100	0,14	99 244,41	1,33
XS2308321962 BOOKING HLDG 0,1%21-080325	08/03/2021	08/03/2025	EUR	100	0,10	96 770,12	1,30
XS2724457457 FORD MOTOR CRED 5,125%23-0229	24/11/2023	20/02/2029	EUR	100	5,12	105 419,12	1,42
<b>TOTAL Obligations à taux variable, révisable négo. sur un marché régl. ou assimilé</b>						<b>101 731,15</b>	<b>1,37</b>
<b>TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE</b>						<b>101 731,15</b>	<b>1,37</b>
XS2389353181 GLDM SACHS GR.TV21-230927 EMTN	23/09/2021	23/09/2027	EUR	100		101 731,15	1,37
<b>TOTAL Titres subordonnés (TSR - TSDI)</b>						<b>1 065 430,28</b>	<b>14,31</b>
<b>TOTAL AUTRICHE</b>						<b>95 266,73</b>	<b>1,28</b>
XS2230264603 BAWAG GROUP TV30	16/09/2020	23/09/2030	EUR	1		95 266,73	1,28
<b>TOTAL FRANCE</b>						<b>881 215,93</b>	<b>11,84</b>
FR0010167247 CNP ASSUR.TV05-PERP.TR.A TSDI	23/02/2005	31/12/2050	EUR	200		188 936,80	2,54
FR0011949403 CNP ASSURANCES TV14-050645	05/06/2014	05/06/2045	EUR	1		103 592,44	1,39

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
FR0013030129 CA SA 3%15-211225 TSR	21/12/2015	21/12/2025	EUR	100 000	3,00	98 348,98	1,32
FR00140009W6 BANQUE POSTALE TV20-0131 EMTN	26/10/2020	26/01/2031	EUR	1		94 771,57	1,27
FR0014005EJ6 DANONE TV21-PERP.	16/09/2021	31/12/2050	EUR	1		92 319,81	1,24
XS1069439740 AXA TV14-PERP EMTN SUB	20/05/2014	31/12/2050	EUR	100		101 335,56	1,36
XS1069549761 BFCM 3%14-210524 EMTN SUB	21/05/2014	21/05/2024	EUR	100	3,00	102 443,56	1,38
XS1378880253 BNP PARIBAS 2,875%16-011026	11/03/2016	01/10/2026	EUR	100	2,88	99 467,21	1,34
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>						<b>88 947,62</b>	<b>1,19</b>
XS2388141892 ADECCO INT FIN SERV TV21-0382	21/09/2021	21/03/2082	EUR	100		88 947,62	1,19
<b>TOTAL Titres d'OPC</b>						<b>2 096 856,74</b>	<b>28,17</b>
<b>TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE</b>						<b>2 096 856,74</b>	<b>28,17</b>
<b>TOTAL FINLANDE</b>						<b>217 997,20</b>	<b>2,93</b>
FI4000519087 EVLI SHORT CORP.BOND B 4D			EUR	7 139,4903		217 997,20	2,93
<b>TOTAL FRANCE</b>						<b>902 343,53</b>	<b>12,12</b>
FR0000979825 CM-AM CASH ISR (IC)			EUR	0,9		474 775,89	6,38
FR0010892562 LIBERTE OBLIGE (RC)			EUR	100		110 012,00	1,48
FR001400C2M2 CM-AM OBLI IG 2025 (S)			EUR	2 488		263 802,64	3,54
FR001400EO44 CM-AM OBLI IG 2028 (IC)			EUR	0,5		53 753,00	0,72
<b>TOTAL IRLANDE</b>						<b>551 042,71</b>	<b>7,40</b>
IE0033758917 MUZ.ENHANCEDY.SH.TERM EUR C.3D			EUR	1 700		289 493,00	3,89
IE00BHR3GK28 NB ULTRA EUR-I5-AC			EUR	2 409,708		261 549,71	3,51

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>						<b>425 473,30</b>	<b>5,72</b>
LU0336083497 CARMIG.GLOBAL BOND A EUR C.3D			EUR	120		179 136,00	2,41
LU1953144208 ALLIANZ CREDIT OPPORT.RT C.3D.			EUR	2 390		246 337,30	3,31

**COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEWISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

*(\*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

61, rue Henri Regnault La Défense  
92400 COURBEVOIE  
France  
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00  
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01  
[www.forvismazars.com](http://www.forvismazars.com)



## SICAV TRANSATLANTIQUE FUND

# Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 mars 2024

## SICAV TRANSATLANTIQUE FUND

4, rue Gaillon  
75002 Paris

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 mars 2024

A l'assemblée générale de la SICAV TRANSATLANTIQUE FUND,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels d'organisme de placement collectif constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) TRANSATLANTIQUE FUND relatifs à l'exercice clos le 28 mars 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 avril 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de l'existence dans la section du rapport de gestion consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

*Fait à Courbevoie, date de la signature électronique*

*Document authentifié et daté par signature électronique* 27/6/2024

DocuSigned by:  
  
F03E23C213CF452...  
Gilles DUNAND-ROUX